

# (fenêtres sur cours)

## 20 JANVIER : MOBILISATION RÉUSSIE

Motivés et en rangs serrés, de 25 000 à 30 000 enseignants ont défilé samedi 20 janvier à Paris, à l'appel de la FSU pour l'avenir de l'école et pour protester contre la politique du ministre de l'Éducation. Venu de toute la France, l'ensemble des personnels a dénoncé les coupes budgétaires, le mépris et les attaques contre le métier d'enseignant. Signe de colère mais aussi d'espoir, cette manifestation portait clairement la volonté de changements pour la rentrée 2007. Un réel succès afin de mettre l'école de la réussite de tous au cœur du débat public.

## Direction

Le projet ministériel qui autorise les communes à créer des EPEP entraîne l'opposition des organisations syndicales et des parents d'élèves.



Page 2

## Circulaire de rentrée

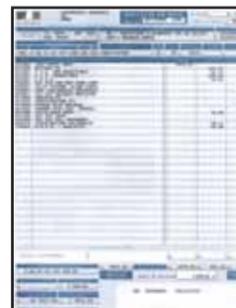
Ou comment lutter contre l'échec scolaire en appliquant « les recettes qui marchent » et en empilant les connaissances les unes sur les autres.



Page 2

## Salaires

Des économistes montrent dans une étude que les enseignants ont perdu, depuis 1981, 20% de pouvoir d'achat.



Page 3

# Le 8 février TOUS EN GREVE !

## Edito

Le 20 janvier, les enseignants ont fortement exprimé le désir d'une autre politique en matière d'éducation. Cette mobilisation réussie trouve aujourd'hui son prolongement dans l'appel unitaire des fédérations de l'éducation nationale à une journée de grève le 8 février prochain.

Il est vrai que les orientations budgétaires 2007, avec une dotation pour le premier degré d'un emploi pour 48 élèves supplémentaires, ajoutées aux attaques et mépris ministériels contre le métier d'enseignant, créent dans les écoles un climat dégradé.

Autant d'éléments qui, par ailleurs participent à une détérioration des conditions de travail.

Dans ce contexte, le système éducatif a besoin d'un réel projet qui recrée du sens autour de l'école, pour la réussite des élèves : du temps pour les écoles, des moyens pour le travail en équipe et la formation, le respect du travail des personnels, ...

Cette journée sera aussi l'occasion de convergences de toute la fonction publique autour du contentieux salarial, pour l'emploi et les services publics.

Alors, rendez-vous le 8 février !



# A

près le succès de la manifestation nationale du 20 janvier, nouveau temps fort avec la journée de grève nationale unitaire pour les salaires, les services publics et l'école.



# Obstination UN MINISTRE SACHANT COMPTER SUR SES DOIGTS...

La circulaire de préparation de la rentrée prochaine est, pour le ministre de l'Education nationale, une nouvelle occasion de montrer son entêtement. Pour lui, comme pour ceux qui le soutiennent et le conseillent, tout est simple, il suffit d'appliquer « les recettes qui marchent » dans un ordre bien défini à l'avance, d'empiler soigneusement les connaissances les unes sur les autres... et l'échec scolaire aura disparu.

Le socle commun est dorénavant la base de tout enseignement : dès la rentrée prochaine, un livret de compétences réunira les résultats des évaluations pour chaque « pilier » du socle du CE1 jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Les évaluations diagnostiques sont supprimées en CE2 et 6ème, elles se dérouleront désormais en CE1 et CM2. Encore une fois, des changements interviennent sans concertation, sans justification. Seul un document d'accompagnement du socle sera diffusé (ou mis en ligne) à l'intention des enseignants.

Parallèlement, les programmes seront « adaptés à la logique du socle commun ». Ceux concernant la maîtrise de la langue, les mathématiques et les langues vivantes seront applicables dès la rentrée 2007.

Or, comme pour la lecture, les décisions du ministre concernant la grammaire ne prennent absolument pas en compte ce qui se passe dans les classes. Pire, le ministre travestit la réalité en faisant croire, par exemple, que la grammaire n'est plus enseignée à l'école primaire. Il « rétablit » trois heures d'enseignement hebdomadaires de grammaire, orthographe, conjugaison et vocabulaire : quelle nouveauté !

Les décisions attendues concernant le calcul s'annoncent du même tonneau. Les programmes de 2002 sont tout juste mis en place avec un manque d'accompagnement reconnu par tous. Leur application et leurs effets ne seront pas évalués. Les inspecteurs généraux ont rendu par ailleurs un rapport mesuré (voir Fsc n°294), qui n'a pas empêché le ministre de solliciter l'avis de l'Académie des sciences sur l'enseignement du calcul. Cet avis, dont aucun rédacteur n'est spécialiste de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire, préconise entre autres de « commencer l'enseignement du calcul par une pratique simultanée de la numération et des quatre opérations ». Dans le même temps l'Académie « considérerait comme prudent de s'abstenir de préconisations impératives immédiates ». Les premières annonces du ministre montrent qu'il ne retient pas cette recommandation (voir tiroir). Pour ce qui concerne les langues vivantes, c'est au détour d'une phrase que la nouveauté est signalée : « l'apprentissage d'une LVE pourra commencer progressivement au CE1 ». Le ministre reconnaît implicitement que la situation actuelle au cycle 3 n'est pas satisfaisante partout, et que la généralisation au CE1 est impossible dans de nombreux endroits pour la rentrée prochaine.

On le voit, les orientations préconisées dans la circulaire de rentrée, sont loin de répondre aux réels besoins des écoles : tout au contraire, il est bien rappelé, dès le début, que le système est piloté par la LOLF, ses objectifs et ses indicateurs. Dans un tel contexte et de telles conditions, impossible de se projeter positivement vers la rentrée 2007!



## Mauvais calcul

Et maintenant, une circulaire sur l'enseignement des mathématiques ! Lors de sa conférence de presse du 23 janvier dernier, à l'occasion de la remise du rapport de l'Académie des sciences, le ministre a indiqué que dorénavant « les maîtres consacreront 15 à 20 minutes, tous les jours, à des exercices de calcul mental » et qu'ils

devraient « aborder les quatre opérations de façon simultanée... dès la grande section de maternelle pour qu'à la fin du CE1, les élèves sachent additionner, soustraire, multiplier et diviser des nombres entiers simples ».

De l'avis même de Rémi Brissiaud, professeur en psychologie-cognitive « ce n'est pas avant le CE2 que la

quasi-totalité des enfants est capable d'accéder à une compréhension de la division comme opération permettant de traiter à la fois le partage et la mesure-groupement ». Une fois de plus, le ministre se fait son école, bien loin des pratiques réelles des enseignants et de l'expertise des chercheurs en sciences de l'éducation.

## Dernière minute : Les mots nous manquent !

Le ministre entend « ajouter une dernière pierre à [son] entreprise de consolidation de la langue française », en signant dans quelques semaines une circulaire sur la leçon de mots à la maternelle !!

« Le langage au coeur des apprentissages » est le centre des actuels programmes de maternelle. Mais avec quelle méthode le ministre a-t-il appris à lire ? Affligeant ! ...

## EPEP et Direction d'école

Sous prétexte de relance du dossier de la direction d'école à la rentrée 2006, le ministre a proposé un projet de décret qui rend possible l'expérimentation des EPEP (établissements publics d'enseignement primaire), mais qui modifie fondamentalement l'organisation et le fonctionnement de l'école.

Ce projet s'adresse au regroupement d'écoles en zone rurale et réseaux « Ambition réussite » en ville. En l'absence d'un cahier des charges commun, les mairies délégueront à l'EPEP les compétences en matière scolaire de façon très diverse. Un conseil d'administration, avec une majorité aux collectivités territoriales, adoptera le projet d'établissement, y compris dans sa partie pédagogique. Les autres membres sont des directeurs d'école, des représentants des enseignants et des parents d'élèves. L'EPEP recevra des financements gérés par le directeur de l'EPEP. Celui-ci préparera et sera responsable de l'exécution des décisions du CA. Le statut



d'emploi fonctionnel pour les directeurs (lire ci-dessous) vise à conforter ces nouvelles missions. Ce projet soulève de nombreuses questions : égalité de traitement, place des parents, mais aussi

risque de conflits de compétences et mise sous tutelle des écoles... Enfin le problème de cette expérimentation, ce n'est pas tant son évaluation que les réelles possibilités d'un retour en arrière après

### Direction : des mesures très sélectives !

Le ministère propose de créer un statut d'emploi fonctionnel « uniquement pour les directeurs complètement déchargés », dont les directeurs d'EPEP. Le recrutement ne se fera plus par le mouvement mais par appel à candidature, parmi ceux qui ont déjà exercé les fonctions de direction, et après un entretien. De nouvelles missions seront définies et une semaine de formation supplémentaire (!) sera donnée pour les EPEP. Le ministre annonce une revalorisation salariale « significative », seulement pour les directeurs déchargés, avec un bonus pour les directeurs d'EPEP. Pour l'ensemble des directeurs et directrices le ministère envisage la « reconnaissance d'une forme de métier » dans le cadre du mouvement et de promotions, mais rien de bien clair...

2012 !

Les organisations et les associations dénoncent une précipitation non dissimulée, une fin de non recevoir systématique aux propositions ainsi qu'à la demande de report du texte. Le SNUipp, le SE, le Sgen, la FCPE ont décidé de boycotter le Conseil Supérieur de l'Education du 25 janvier qui est ajourné, le quorum n'ayant pas été atteint. Ce projet n'apporte aucune amélioration en faveur de l'école. Les EPEP sont d'une nature différente des EPLE et s'inscrivent dans la logique de territorialisation et de décentralisation des services publics d'état, de l'école et des enseignants du 1er degré en particulier.

## HANDICAP : CINQ PRIORITES POUR SCOLARISER

Le collectif pour le droit à l'école (1) a formulé lors d'une conférence de presse, le 15 janvier dernier, cinq priorités pour améliorer concrètement les conditions de scolarisation des 160 000 élèves en situation de handicap : information, formation, recrutements de personnels spécialisés, effort sur les enseignants référents, renforcement du partenariat enseignants, parents, personnels de santé et autres acteurs de l'école. Une manière de rappeler que la mise en oeuvre de la loi de février 2005 prévoyant l'inscription d'enfants handicapés en milieu ordinaire dans l'école la plus proche de son domicile, qui s'effectue sur le terrain dans des conditions difficiles, ne pourra aboutir que si le ministère s'en donne les moyens humains et techniques.

Ce collectif dont fait partie le SNUipp-FSU a insisté sur le déficit d'information des familles et des personnels de l'Education nationale. De plus, les 4 800 Auxiliaires de vie scolaire (AVS) qui assistent les enfants handicapés dans les écoles sont en nombre insuffisant. Et ce, d'autant que le ministère remplace progressivement ces postes par des emplois de vie scolaire (EVS) sous forme de contrats aidés « précaires, payés au smic, sans formation et sans perspective d'emploi ».

(1) : APAJH, FCPE, FSU, SNUIPP, SNES, SGEN-CFDT, UNSA-EDUCATION, SE-UNSA

# Tous en grève le 8 février

Les organisations syndicales continuent l'action le 8 février prochain. Les fédérations ont décidé de se rejoindre en fusionnant l'ensemble de leurs appels à la grève pour la journée du 8 février (voir ci-dessous). D'un côté, l'exigence portée par la CGT, FO, la FSU, la CGC et l'UNSA pour l'ouverture de négociations sur les salaires, l'emploi public, les conditions de travail et les services publics. De l'autre, la riposte unitaire des cinq fédérations de l'Education nationale afin de dénoncer la politique de restrictions budgétaires, les attaques et le mépris contre le métier d'enseignant.

Ces appels interviennent dans un climat dégradé où la fonction publique en général et les enseignants en particulier ont subi, ces dernières années, une forte perte de leur pouvoir d'achat (voir ci-contre). Le lourd contentieux qui persiste depuis 2000 (baisse de plus de 6 % du pouvoir d'achat) n'a toujours pas trouvé de réponses satisfaisantes. Le ministre de la Fonction publique vient d'annoncer une rallonge supplémentaire du point d'indice de 0,3% au 1er février, portant la revalorisation du point à 0,8% à cette même date. Une annonce « à mettre au crédit des actions unitaires » mais jugée « insuffisante » par les syndicats engagés dans la mobilisation à venir au regard du lourd passif dans le domaine salarial. Et ce, d'autant que cette augmentation intervient au titre de l'année 2006. Pour l'heure, le ministère de la fonction publique refuse toute hausse de salaire pour 2007 qui s'aligne à minima sur une inflation prévue à 1,8%.

Le succès de la manifestation du 20 janvier montre que l'exaspération couvre également d'autres champs. Les suppressions de près de 5 500 postes annoncées dans le second degré, le projet de décret supprimant l'heure de décharge de plus de 50 000 enseignants, la création de 459 emplois pour 24 000 élèves supplémentaires dans le premier degré (soit 1 poste pour 52 élèves) sont autant de sujets de mécontentement pour des enseignants qui demandent du temps, des moyens et de la reconnaissance pour travailler sereinement à la réussite des élèves.

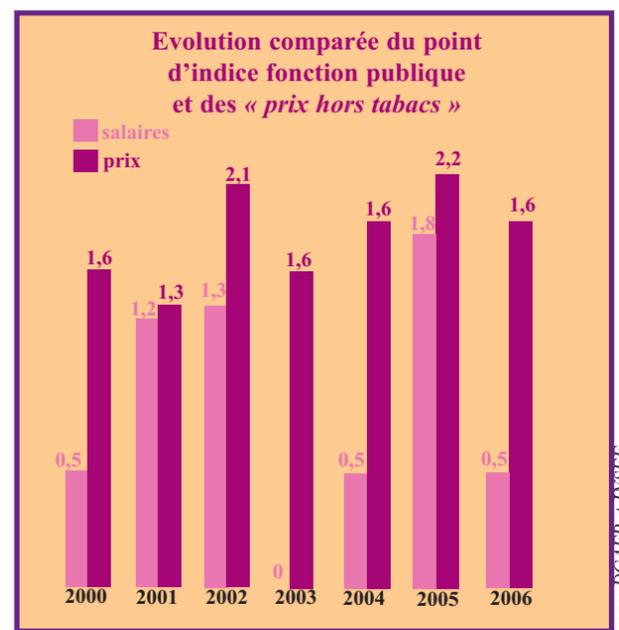
A cela s'ajoute le sentiment quasi unanime d'être méprisé par un ministre, Gilles de Robien en croisade médiatique contre les compétences professionnelles et le métier d'enseignant. En témoignent les circulaires modifiant les programmes de lecture, de grammaire et bientôt de mathématiques (voir page 2). Et de laisser croire, dans un climat de défiance, aux parents et à l'ensemble de l'opinion publique que les maîtres et maîtresses enseignent mal ces savoirs. Un autoritarisme que doivent également subir directrices et directeurs sanctionnés par des retraits de salaires alors que ces derniers expriment des besoins de temps et de moyens pour un meilleur fonctionnement des écoles. Il paraît ainsi indispensable de construire à travers la grève du 8 février un mouvement de grande ampleur. Battre la campagne pour les salaires, les services publics et l'éducation.

Alors évidemment, tous en grève le 8 février !

## Pouvoir d'achat

### BAISSE CONFIRMÉE

Depuis 2000, l'écart se creuse entre l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac mesuré par l'INSEE et l'évolution des salaires des fonctionnaires. Si ces derniers ont certes un peu augmenté depuis 6 ans, ils n'ont cependant pas permis de rattraper l'évolution de l'inflation grandissante de ces dernières années. L'année blanche de 2003, a d'ailleurs accentué l'écart entre l'évolution des salaires et la hausse de l'indice des prix. Un indice des prix par ailleurs de plus en plus contesté par les associations de consommateurs qui notent une élévation des prix plus importante que celle annoncée par l'INSEE.



« En nous appuyant sur une reconstruction des grilles indiciaires des fonctionnaires de l'enseignement, échelon par échelon, pour les instituteurs, agrégés et certifiés, maîtres de conférences et professeurs des universités, de 1960 à 2004, nous montrons que le pouvoir d'achat des salaires nets des enseignants a baissé, de 1981 à 2005 ». Le résultat de l'étude de trois économistes, Btissam Bouzidi, Touria Jaaidane et Robert Gary-Bobo, professeurs dans les universités de Cergy, Lille et Paris 1 met en évidence la forte baisse de niveau de vie, lourdement ressentie par les enseignants.

Ainsi, sur les vingt-cinq dernières années, les professeurs de collège, de lycée et d'université ont perdu 20% de leur pouvoir d'achat tandis que les instituteurs, du fait de la transformation du corps des instituteurs en professeurs des écoles, « s'en tirent le mieux, avec une baisse de traitement réel net de 9% seulement pendant la même période ». Mais sûrement beaucoup plus pour ceux restés instituteurs ou intégrés sans reconstitution de carrière. De même, sur la période, le rapport entre salaire de début et de fin de carrière pour un professeur est passé de 2,5 à 1,8.

Pour les chercheurs, ces résultats interrogent quant aux réactions des enseignants « qui acceptent des réductions de salaires depuis vingt-cinq ans sans trop protester ». Pour eux, les éléments d'explication résident dans le renouvellement du corps enseignant faisant évoluer leurs revendications vers les conditions de travail.

De fait, la plupart des derniers conflits sociaux, dans l'éducation nationale, se sont cristallisés autour de sujets liés aux retraites, à la décentralisation, à des réformes pédagogiques, aux moyens budgétaires, actualité oblige. Par contre, ces dernières années, probablement pour les raisons mises en évidence par l'enquête, la revendication salariale refait surface.

Le 8 février, les enseignants, avec les fonctionnaires, seront en grève. Comme ils l'avaient déjà été le 10 mars 2005.



### L'APPEL DANS L'ÉDUCATION

Les cinq fédérations de l'Education, FSU, Unsa-Education, Sgen-CFDT, Ferc-CGT et FAEN, appellent à « faire grève le 8 février dans le cadre de la journée d'actions des fonctionnaires sur le pouvoir d'achat. L'ampleur des suppressions de postes qui se cumulent à celles des années précédentes va entraîner des mesures particulièrement préjudiciables à la réussite de nos élèves ». Des restrictions budgétaires s'ajoutent « aux attaques répétées contre nos métiers, à la dégradation des conditions de travail et au développement de la précarité. Comme tous les fonctionnaires, les personnels de l'Education nationale subissent depuis des années une perte importante du pouvoir d'achat ».

### L'APPEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

« Tous dans l'action et la grève le 8 février pour les salaires, l'emploi public, et la défense des missions ». Tel est le mot d'ordre lancé par les organisations de fonctionnaires (CGT-FO-FSU-UNSA-SOLIDAIRES) qui « exigent l'ouverture immédiate de véritables négociations sur l'ensemble du contentieux salarial, la grille indiciaire et la refonte des pensions. Elles constatent également une dégradation alarmante des conditions de travail, la multiplication des attaques contre le service public, des réductions massives d'emplois et de recrutements publics et l'aggravation de la précarité (...). Les services publics sont essentiels pour la population et l'aménagement du territoire. Leurs agents ont droit, comme tous les salariés, à une juste rémunération de leur travail, aux moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions » et à une « amélioration de leur condition de travail et de vie ».

Depuis, la CFDT a indiqué qu'elle se joignait à l'appel à la grève du 8 février.

# PRECONISATIONS INQUIETANTES

Il faut sauver le financement des retraites. Dans son rapport remis au premier ministre, le 11 janvier dernier, le Conseil d'orientation des retraites (COR) réunissant des experts et les partenaires sociaux estime que de nouvelles ressources seront nécessaires pour assurer l'avenir financier du système de retraites. La situation financière est « plus dégradée que prévu » constate le COR. Le déficit de la branche retraite de la sécurité sociale devrait atteindre 3,5 milliards d'euros en 2007, contre 2,4 milliards en 2006. Donc, les mesures prises en 1993 et 2003 qui avaient conduit à un allongement de la durée de cotisation ne suffisent pas.

Pour faire face à l'horizon 2020, le COR préconise l'accroissement de la durée de cotisation, en plus de celle de 2003 et une mise à plat des modes

de financement concernant les régimes spéciaux. Des remèdes qui ne sont pas partagés par tous les partenaires sociaux, dont la FSU. Il propose également de mettre l'accent sur une politique énergique en faveur de l'emploi des seniors. « Cette mesure stratégique » selon l'organisme est ainsi indispensable pour les 55-64 ans qui bénéficient d'un taux d'emploi parmi les plus faibles des pays européens : 37,8 % contre 42,5 % pour l'ensemble de l'union.

En 2003, la FSU avait déjà pointé l'inadéquation des mesures de la réforme Fillon pour répondre à la réalité du vieillissement de la population. De fait, aujourd'hui, si l'organisation partage le diagnostic du COR, elle s'inquiète des pistes suggérées « qui s'inscrivent dans la logique des lois de 1993 et 2003 que la FSU



a dénoncées. Celle-ci est fondée sur un refus d'accroître les financements des régimes et d'équilibrer leurs comptes, tout en prétendant maintenir le taux de remplacement par une durée de cotisation plus longue ». Ces préconisations apparaissent même « contradictoires avec les constats faits par le rapport lui-même ». Dans une situation où le chômage est élevé et où les conditions de travail et la formation n'ont pas été radicalement transformées, la véritable variable d'ajustement est la baisse des pensions. « Le recours, très inégalitaire, à l'épargne personnelle et au patrimoine est la solution implicite qui en découle », conclut la fédération.

## RECU DE LA SCOLARISATION des 2/5 ans

La scolarisation des moins de 3 ans est en recul ou en stagnation dans la totalité des départements, même dans les académies où elle est affichée comme une priorité. Elle est passée de 35,2 % en 1999/2000 à 24,5 % en 2005/2006, (privé et public confondus). Globalement, le taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans s'élève à 81,4 %. Ce taux connaît une baisse sensible depuis 2000 puisqu'à cette date il s'élevait à 84,9 %. Alors que le nombre d'enfants scolarisables a augmenté, le nombre d'enfants scolarisés est resté relativement stable. Le nombre de postes n'a pas crû en conséquence, des expérimentations de scolarisation à mi-temps se sont même développées dans certains départements.

## BACK TO ISSR

Lors de la manifestation nationale du 20 janvier, de nombreux enseignants ont exprimé leur rejet des modifications du versement de l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement (ISSR). La réduction de deux septièmes (voire trois septièmes) de son montant total en cours d'année pour un certain nombre de départements est vécue comme une « injustice » pour les enseignants exerçant des fonctions de remplaçants. Elle peut aussi laisser présager une perte de l'attractivité pour ces postes, rendant la situation identique à celle qui prévalait avant 1989 et la parution du décret sur l'ISSR. Cette mesure sera étendue à la rentrée à tous les départements.

## BLOCAGE ADMINISTRATIF LES DIRECTEURS SANCTIONNES

**Directrice d'école  
SANCTIONNÉE !**

Au fil de la manifestation du 20 janvier, les directrices et directeurs d'école sanctionnés étaient bien visibles. Ici elles arboraient un autocollant « directrice sanctionnée », là ils portaient des oreilles d'âne, ailleurs ils s'étaient habillés de blanc. Leur colère est grande. Les premiers retraits sur salaire vont être effectués le mois prochain dans plusieurs départements. Dans le Var, les Alpes-Maritimes, les Côtes d'Armor, le Rhône, la Lozère... un trentième de leur salaire sera retenu. Une première qui rend les directeurs et directrices très amers. Des pétitions et des fonds de solidarité sont organisés dans les départements.

## BOUCHES-DU-RHÔNE : MOBILISATION REUSSIE

Les enseignants des Bouches-du-Rhône étaient en grève le 12 janvier à l'appel du SNUipp-FSU, du SE-UNSA, du SGEN-CFDT, de SUD-EDUCATION, du SDEN-CGT, du SNUDI-FO. Les 60% de grévistes se sont opposés à leur Inspecteur d'académie qui fait de l'autoritarisme une façon de gérer le département. Le ras le bol est parti de la mise en place du protocole direction qui oblige les T1 à effectuer des remplacements. Se sont ajoutées à la grogne la refonte voulue par l'IA de la notation des enseignants et la suspension d'un collègue. Les enseignants des Bouches-du-Rhône devaient de nouveau voter pour les élections paritaires du premier degré. Le SNUipp-FSU reste en tête avec 7 sièges sur 10. Il conforte ainsi sa première place dans un contexte de forte participation. Le nombre de votants a progressé de près de 400, par rapport au dernier scrutin.

## SEINE-SAINT-DENIS GREVES TOURNANTES

En Seine-Saint-Denis la dotation en postes reste insuffisante et ne répond pas aux besoins des écoles. Déjà en 1998, l'action des personnels avait permis d'obtenir une dotation exceptionnelle de 3 000 postes, tous degrés confondus. Il faut maintenant « remettre le couvert » ! Les quatre bassins du département étaient en grève à tour de rôle lundi, mardi, jeudi et vendredi, lors de la semaine d'actions du 22 au 26 janvier. Après les assemblées générales, des animations ont été organisées tous les jours devant l'inspection académique : kermesse, concert de casseroles, opération masques blancs. Les PE2 étaient également en grève le jour de leur stage filé et ont réuni un pôle PE2 quotidien sur le parvis de l'inspection. Les premières journées de mobilisation ont été un réel succès, le taux de participation aux grèves allant de 40 à 83 % selon les secteurs du département.

**INTEGRATION DES INSTITUTEURS :**  
Les deux voies d'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs d'école; listes d'aptitude et premier concours interne, sont maintenues en 2008. Le dispositif devait être levé fin 2007, mais il restait encore en septembre 2006, 34 944 instituteurs à intégrer.

### (fenêtres sur cours)

Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire  
des instituteurs, professeurs

des écoles et PEGC - 128 Bd Blanqui - 75013 Paris -

Tél : 01.44.08.69.30 - e-mail [fsc@snuipp.fr](mailto:fsc@snuipp.fr) • Directeur de la

publication : Sébastien Sihir • Rédaction : Lydie Buguet, Lise Dobrécourt, Michelle Frémont, Bernadette Groison, Philippe Hermant, Daniel Labaquère, Éliane Lancette, Pierre Magnetto, Arnaud Malaisé, Gilles Moindrot, Pascale Pizzato, Guy Pourchet, Sébastien Sihir, Sophie Zafari • Impression SIEP - Bois-le Roi

• Régie publicité : MISTRAL MEDIA, 365 rue Vaugirard 75015 PARIS Tél : 01.40.02.99.00 • Prix du numéro : 1 euro - Abonnement 23 euros • ISSN 1241 - 0497 • CPPAP 3695 D 73 S • Adhérent du Syndicat de la Presse Sociale